



BARÈME DES FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE NON-CONFORMITÉ

Mise à jour

Les frais suivants s'appliquent à l'embarquement, à l'entretien et à l'administration des produits et des accessoires de cannabis commandés et vendus par Cannabis NB (CNB). Chaque instance sera examinée et les frais finaux seront émis en fonction de la complexité et / ou de la gravité de l'instance.

- 1) **LIVRAISONS MANQUANT DES PRODUITS.** Si la quantité reçue par CNB ne correspond pas à la quantité indiquée sur le bon de commande, le fournisseur peut faire face à des amendes allant jusqu'à 5000\$ inclus.
- 2) **LIVRAISONS INEXACTES.** Si les produits livrés à CNB ne correspondent pas aux produits demandés sur le bon de commande, le fournisseur peut faire face à des amendes allant jusqu'à 5000\$ inclus et les produits peuvent être retournés au fournisseur aux frais et risques du fournisseur.
- 3) **LIVRAISONS EN RETARD.** Lors du déploiement d'un envoi, une estimation d'une date d'arrivée et un numéro de suivi, si c'est possible, doivent être fournis à CNB par courriel à cnborders@cannabis-nb.com. Si les livraisons arrivent 2 jours ou plus après la date d'arrivée estimée, le fournisseur peut faire face à des amendes allant jusqu'à 5000\$ inclus.
- 4) **INEXACTITUDE DES INFORMATIONS.** a) Si les données fournies dans la grille Excel Détails du produit de CNB ne correspondent pas aux attributs réels des produits expédiés, le fournisseur peut faire face à des amendes allant jusqu'à 5000\$ inclus. b) Si les données fournies dans la grille Excel Détails du produit de CNB sont incomplètes, inexactes ou trompeuses, le fournisseur peut faire face à des amendes allant jusqu'à 2000\$.
- 5) **EMBALLAGE NON CONFORME.** Si les produits livrés à CNB ne sont pas conformes à la réglementation fédérale ou provinciale sur l'emballage et/ ou l'étiquetage, le fournisseur peut faire face à des amendes allant jusqu'à 5000\$ a) les produits peuvent être retournés au fournisseur ou b) CNB peut prendre des mesures correctives pour mettre ces produits conformes.
- 6) **ADMINISTRATION DES DONNÉES.** CNB peut émettre au fournisseur des frais d'administration de 250\$ si a) les données d'un produit ou les données du fournisseur qui se trouvent dans la base de données de CNB ou affichées sur le site web de CNB doivent être modifiées ou traduites ou b) les détails d'un produit sont saisis dans la base de données CNB et le fournisseur ne fournit pas d'allocation pour ce produit dans un délai raisonnable.